Les crédits

Un autre domaine très important est sûrement la transition de l'aide sociale au travail. Dans les basses terres du Fraser, on trouve un projet d'autosuffisance, un programme coopératif qui offre un supplément de revenu aux chefs de famille monoparentale qui veulent quitter les rangs des assistés sociaux et réintégrer la population active.

Voilà donc des exemples pratiques qui n'ont rien des promesses et des rêves irréalisables. Voilà pourquoi nous savons que le nouveau régime fonctionnera dans l'ouest du Canada, tout comme il fonctionne dans toutes les régions du pays. Cela ouvre la voie à l'élaboration de programmes coopératifs avec chacune des provinces.

Avec son nouveau projet de loi sur l'assurance-emploi, le gouvernement invite les diverses provinces à collaborer avec lui pour élaborer des programmes de marché du travail uniques qui répondront aux besoins des divers gouvernements, des régions et de la population. Voilà pourquoi il m'est impossible d'appuyer la motion de la députée de Mercier. Contrairement à ce que laisse entendre la motion, je crois que le gouvernement fait tout. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette, mais le temps qui était accordé à la députée est écoulé.

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

SANTÉ

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, vous constaterez, je crois, qu'il y a consentement unanime à l'égard de deux motions.

[Français]

Je propose:

Que les membres du Comité permanent de la santé soient autorisés à voyager pour tenir une session d'information sur les Stratégies de prévention axées sur la santé des enfants, les 8 et 9 février à North Gower, Ontario, et que le personnel nécessaire soit également autorisé à accompagner le comité.

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

LE SOUS-COMITÉ SUR LE VIH/SIDA

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je propose:

Que la Chambre, en vertu de l'article 119.l(l) du Règlement, autorise le Sous-comité sur le VIH/SIDA du Comité permanent de la santé à télédiffuser ses réunions prévues pour le mercredi 6 décembre, le mercredi 13 décembre et le jeudi 14 décembre 1995, conformément aux principes directeurs de la politique portant sur la télédiffusion des réunions de comités.

(La motion est adoptée.)

LA RECONNAISSANCE DU QUÉBEC COMME SOCIÉTÉ DISTINCTE

AVIS DE MOTION DE CLÔTURE

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Madame la Présidente, je donne avis que, à la prochaine séance, je proposerai, conformément à l'article 57 du Règlement, une motion portant clôture du débat de la motion n° 26, émanant du gouvernement.

[Français]

LES CRÉDITS

* * *

JOUR DÉSIGNÉ—LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Philippe Paré (Louis-Hébert, BQ): Madame la Présidente, dans son exposé, la députée de Saskatoon—Humboldt a prétendu que généralement les Canadiens avaient accueilli avec un certain enthousiasme et beaucoup d'appréciation la réforme du projet de loi.

Je peux dire qu'il y a beaucoup de notes discordantes à cette appréciation, qu'on a entendues un peu partout. Il y a beaucoup de gens qui se sont élevés contre plusieurs aspects de ce projet de loi.

Deuxièmement, elle affirme, et là je suis d'accord, qu'il fallait sans doute prendre un certain nombre de décisions pour tenter de réduire, sinon d'éliminer le déficit de la Caisse d'assurance—chômage. Je pense que c'était une démarche qu'il fallait entreprendre tôt ou tard.

Cependant, à partir de quel principe d'équité sociale le projet de loi C-96 abaisse la cotisation des plus hauts salariés et augmente celle des travailleurs à statut précaire occupant particulièrement des emplois à temps partiel?

Finalement, le déficit va se réduire à partir des plus pauvres et non pas à partir des plus riches. J'aimerais qu'elle fasse des commentaires sur ce principe que je n'arrive pas à décoder.

[Traduction]

Mme Sheridan: Madame la Présidente, comme l'a dit le député d'en face, il y a effectivement des notes discordantes, et la plupart d'entre elles proviennent de la région qu'il représente à la Chambre.

Comme toute mesure législative, ce projet de loi suscitera un débat d'un océan à l'autre, mais ses dispositions répondent à des préoccupations dont ont été saisis les membres du comité qui se sont déplacés d'un bout à l'autre du pays il y a un peu plus d'un an et qui se sont alors fait dire qu'il fallait réformer l'assurance-chômage et la loi, non seulement leurs principes sous-jacents, mais aussi le mode de prestation des services. J'estime que ce projet de loi permet d'améliorer beaucoup la prestation des services.